DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON NORD MEDOC

DEL-2025/22
Envoyé en préfecture le 30/04/2025
Reçu en préfecture le 30/04/2025
Publié le
ID : 033-213303480-20250414-D2025_22-DE

COMMUNE DE QUEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°22

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Véronique CHAMBAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Date de convocation : 8 avril 2025

Présents : Mme CHAMBAUD, M. INDA, Mme TRASSARD, M LASSALLE, Mme WEBER, M. CARBONNIER, Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL Mme ROURE, M. ARDILLEY, M. LARDIN, Mme LEDEZ

Absents : Mme CESBRON (pouvoir à Mme TRASSARD), M. BOUILLEAU (pouvoir à M. INDA), M. CATTOEN

Secrétaire de séance : Mme TRASSARD

Auxiliaire du Secrétaire de séance : M. VIDALOU, Secrétaire Général

OBJET : APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2025-LOTISSEMENT DE LA PALUS

VU le code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles 23-11-1 à l.2343-2,

VU l'instruction budgétaire M 57,

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter le budget lotissement de la Palus de la commune,

Monsieur LASSALLE présente le budget Lotissement de la palus 2025,

LOTISSEMENT DE LA PALUS (M57) - COMMUNE DE QUEYRAC - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	27 621,44	30 994,69
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 3 373,25	(si solde positif) 0,00
		=	=
	Total de la section d'investissement (2)	30 994,69	30 994,69

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	108 843,31	63 418,60
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 45 424,71
		=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	108 843,31	108 843,31
	TOTAL DU BUDGET (4)	139 838,00	139 838,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à **la majorité des membres présents et représentés,**

ADOPTE le budget Lotissement de la Palus de la commune 2025,
N'APPLIQUE PAS la fongibilité des crédits sur ce budget,

ABSTENTIONS : M. ARDILLEY, Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL

DEL_2025/22
Envoyé en préfecture le 30/04/2025
Reçu en préfecture le 30/04/2025
Publié le
ID : 033-213303480-20250414-D2025_22-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le 28 avril 2025

Le Maire
Véronique CHAMBAUD

Affiché 28 avril 2025

La Secrétaire de Séance,
Cathy TRASSARD

MAIRIE DE QUEYRAC 33 (Gironde)

Le Maire,

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère de la présente délibération ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat.